

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

3D RATS PLUS

SARL, société à responsabilité limitée

Au capital de 4 000 Euros

153 AVENUE DU MARECHAL LECLERC, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE

SIRET 90953673200011 – RCS DE BOBIGNY

Le 01/11/2024 à 10h

Les associés se sont réunis en assemblée générale. L'ensemble des associés étant présents ou représentés, il n'a pas été jugé nécessaire feuille de présence.

COMPOSITION DU BUREAU

Président de la séance : M. FADEL BOURDIM

Associé : M. BENSEGHIR YACINE

Invitée : Mme NGOBI NGONDA IMBIMBI MARGUERITE

CONSTA TATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale, à l'unanimité, reconnaît la régularité de la convocation sous la forme dans laquelle elle lui a été faite. Le président constate que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'assemblée peut en conséquence délibérer valablement sur toutes les questions de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Ouvrant la séance, le président rappelle que l'assemblée est réunie conformément à la loi et aux statuts en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Dissolution de la société ;

- CHANGEMENT DE GERANT
- Validation des cessions de parts
- Transfert de siège social
- Changement d'objet social
- La société devient à associé unique

DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée des documents suivants:

- Les statuts de la société ;
 - Rapport de la gérante.
- Proposition des résolutions de la gérante.

RESOLUTIONS

Après discussion et échange de vue sur toutes les questions portées à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée générale, approuve la démission de M. BOURDIM FADEL de son poste de gérant et son remplacement par Mme NGOBI NGONDA IMBIMBI MARGUERITE, née le 04/04/1988 à Libreville au Gabon, demeurant BP 4021 LIBREVILLE au Gabon, de nationalité gabonaise.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale approuve la cession des parts sociales entre les Cédants :

M. BOURDIM FADEL, né le 05/11/1967 à Montreuil, demeurant 153 avenue du maréchal Leclerc 93330 Neuilly sur marne.

M. BOURDIM FADEL, né le 27/05/1986 à Neuilly sur marne, demeurant 38 avenue des sapins 93220 GAGNY, de nationalité française.

ET Le Cessionnaire :

Mme NGOBI NGONDA IMBIMBI MARGUERITE, née le 04/04/1988 à Libreville au Gabon, demeurant BP 4021 LIBREVILLE au Gabon, de nationalité gabonaise

Dans les conditions suivantes :

Les Cédants cèdent et transportent les 100 parts qu'ils possèdent comme suit :

M. BOURDIM FADEL dispose et cède 50 parts

M. BOURDIM FADEL dispose et cède 50 parts

Au cessionnaire, Mme NGOBI NGONDA IMBIMBI MARGUERITE, née le 04/04/1988 à Libreville au Gabon, demeurant BP 4021 LIBREVILLE au Gabon, de nationalité gabonaise pour un montant de 1000 euros.

Les Cédants attestent avoir reçu cette somme et donne quitus au cessionnaire.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le transfert de siège de la société au 12 rue tiphaine 75015 paris

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le changement d'objet social. Désormais la société a pour objet : l'import et export de tout produit non réglementés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée général prend acte que La société devient à associé unique

Après discussion et rien n'étant plus a l'ordre du jour, la séance est levée a 12 heures. De tout Ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès verbal.

TOUTES CES résolutions mises aux voix est adoptée à l'unanimité et effective ce jour.

SIGNATURES